

COMMUNE DE FRASNE LE CHATEAU
Compte-Rendu - Réunion du conseil Municipal

Séance du 19 Juin 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 8

Absents : 0

Date de convocation : 13/06/2025

Votants : 9

Dont par procuration : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Claude SPRINGAUX, Maire.

Etaient présents : Didier BOITEUX, Marie GRENIER, Fernando OLIVEIRA, Éric PIDANCET, Carole RAFFIN, Claude SPRINGAUX, Cyril TOUSSAINT, Jean-Baptiste FAGON,

Procurations : Bertrand NORMAND à Didier BOITEUX

Absents : Néant

M. Cyril TOUSSAINT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour de cette réunion concernant l'application des nouveaux tarifs de la vaisselle en cas de casse lors de location de la petite salle ou du Cèdre, qu'il convient de mettre à jour afin d'être en concordance avec les tarifs appliqués par notre fournisseur.

9 Pour

0 Contre

0 Abstention

1) Renouvellement convention avec le SDIS 70

Monsieur le Maire et Monsieur OLIVEIRA, conseiller municipal et chef de Centre, résument aux membres du Conseil Municipal le projet de renouvellement de la convention de partenariat renforcé de gestion du CPI de Frasne le Château proposé par le SDIS 70.

Celle-ci fixe toutes les modalités de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le projet de convention avec le SDIS 70 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document s'y rapportant.

9 Pour

0 Contre

0 Abstention

2) Bail Logement 3 Bis rue du Château (Cèdre)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de résiliation de bail de Monsieur Guillaume PIQUET, locataire du logement communal situé au 3 bis Rue du Château (Cèdre) depuis le 1^{er} juin 2024.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter la résiliation du bail de Monsieur PIQUET.
- Précise que Monsieur PIQUET a été autorisé à quitter le logement avant la fin du préavis de 3 mois, soit à compter du 15 juin 2025 étant donné qu'une personne sérieuse est intéressée pour reprendre ce bail.
- Autorise Monsieur le Maire à rembourser la caution à Monsieur PIQUET, puisque l'état des lieux effectué le 12/06/2025 est correct, mais précise qu'une facture de régularisation des charges sera également émise.
- Autorise le Maire à signer un nouveau bail de location à compter du 20 juin 2025.

9 Pour

0 Contre

0 Abstention

3) Maison rue du Maquichet

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Maison, située au 10 Rue du Maquichet, récupérée par le biais de la procédure de biens sans maîtres, a fait l'objet d'une vente au plus offrant sous pli cacheté, avec un prix de réserve fixé à 25 000 €.

Les personnes intéressées avaient jusqu'au 30 mai 12h, pour déposer leur offre.

Cependant, aucune offre n'est arrivée à temps.

Une offre nous est parvenue par mail, en dehors du délai imparti, à 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de charger Monsieur le Maire de remettre en place une nouvelle vente par offre sous pli cacheté avec un nouveau prix de réserve à 15 000 €. Les personnes intéressées auront jusqu'au vendredi 11 juillet 17h00 pour faire parvenir leur offre au secrétariat de mairie, sous enveloppe avec comme intitulé « Offre maison 10 Rue du Maquichet ». L'ouverture des plis est fixée au vendredi 11 juillet 2025 à 17h30 en mairie.

9 Pour

0 Contre

0 Abstention

4) Nouveaux tarifs Location de la Petite Salle

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que de la vaisselle a été récemment achetée afin de remettre à jour le stock de la petite salle. Les tarifs ayant évolué depuis 2018, il convient notamment de mettre à jour les tarifs appliqués en cas de perte, ou casse de vaisselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer la petite salle vers l'église dans les conditions et aux tarifs suivants à compter du 20 juin 2025 :

- La Petite Salle ne devra être utilisée que pour des réunions ou des repas de famille en journée. Compte tenu des logements à côté et au-dessus de la salle, les soirées animées, dansantes, et anniversaire seront interdits en soirée. Les locataires seront autorisés à occuper la salle jusqu'à 22h00 mais sans diffusion de musique.
- La Petite Salle sera louée, avec tout l'équipement s'y trouvant :
 - 100 € la journée pour les habitants du village
 - 180 € pour les personnes extérieures au village
 - 40 € la demi-journée ou pour une réunion
- Il sera possible de récupérer la clé la veille pour préparer et d'organiser l'état des lieux et la reprise des clés le lendemain.
- Une caution de 400 € sera demandée, par chèque, pour chaque location.

- Une convention de location sera établie avec chaque locataire.
- Un état des lieux sera effectué avant et après chaque location, celui-ci listera tout le matériel qui est mis à disposition avec la salle.
- Si le responsable de la salle constate que le nettoyage dans la salle, les sanitaires, et sur le parking, n'a pas été fait correctement, un forfait supplémentaire de 50 € sera facturé.
- Si le responsable de la salle constate que la vaisselle n'a pas été correctement nettoyée et séchée avant le rangement dans les bacs ou les armoires, un forfait supplémentaire de 50 € sera facturé.
- En cas de désistement dans un délai inférieur à 1 mois avant la date de la manifestation, un dédommagement d'une valeur de 400 € sera tout de même facturé au locataire.
- Le remboursement du matériel mis à disposition avec la salle sera demandé en cas de perte, casse ou détérioration, selon les tarifs suivants :

Assiette plate	1.50 €	Saladier inox	6.96 €	Cafetière pro + 2 thermos	177.60 €
Assiette à dessert	1.50 €	Petit ramequin Duralex	1.00 €	Table PVC	125.00 €
Flûte	1.95 €	Tirebouchon et décapsuleur	3.50 €	Chaise	47.50 €
Verre à eau 24.5 cl	2.65 €	Planche+ couteau à pain	12.00 €	Extincteur	150.00 €
Verre à vin 19 cl	2.65 €	Panière à pain inox	4.50 €	Cintre	1.50 €
Verre enfant	1.00 €	Dessous de plat osier	2.50 €	Tapis entrée	27.50 €
Couteau	1.50 €	Série de 5 casseroles	29.90 €	Support papier WC Inox	12.50 €
Fourchette	1.50 €	Casier à couvert avec couvercle	9.15 €	Distributeur de savon	23.80 €
Cuillère à potage	1.50 €	Caisse à verres avec couvercle	12.00 €	Combiné balai WC inox	33.00 €
Petite cuillère	1.50 €	Caisse à vaisselle avec couvercle	9.00 €	Balai	6.00 €
Bol Duralex	1.32 €	Réfrigérateur + 6 plaques	360.00 €	Pelle + balayette	4.00 €
Tasse à café	2.98 €	Congélateur	130.00 €	Seau à récurer	9.00 €
Broc à eau Arcoroc	3.95 €	Four + 1 grille + 1 lèchefrites	169.00 €	Balai franges à récurer	9.00 €
Saladier Arcoroc marron	3.20 €	Plaque de cuisson Vitro	149.00 €	Balai plat inox + 2 serpillères	55.00 €
Plat inox	8.35 €	Bouilloire	25.00 €		

9 Pour**0 Contre****0 Abstention**

5) Nouveaux tarifs de Location de la salle du Cèdre

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'amortir le coût des travaux de remplacement du système d'alarme des dortoirs, et de toutes les portes du 1^{er} étage par des portes coupe-feu, comme imposé par la commission de sécurité, et d'anticiper les frais de gardiennage lors des locations de salle avec couchages, il convient de réétudier les tarifs de location.

Monsieur le Maire précise également que de la vaisselle a été récemment achetée afin de remettre à jour le stock dont les tarifs ont évolué depuis 2018, il convient donc également de mettre à jours les tarifs appliqués en cas de perte, ou casse de vaisselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer la salle du Cèdre dans les conditions et aux tarifs suivants, à compter du 20 juin 2025, en dehors des réservations déjà effectuées, toutes les manifestations prévues à partir de cette date, se verront appliquer les tarifs ci-dessous :

- La salle du Cèdre sera louée avec tous ses équipements et la vaisselle :
 - 400 € le week end aux habitants du village
 - 700 € le week end aux personnes extérieures au village

Comme de Frasne-le-Château -
séance du 19/06/2025

- 100 € pour une réunion ou pour demi-journée
- Une participation à la redevance d'ordures ménagères sera demandée à hauteur de 13 € par poubelle
- Chaque lit des dortoirs sera facturé 16 € la nuit et par personne
- La salle dispose de 5 manges-debout avec housses blanches, loué 10 € pièce pour le week end
- Un forfait chauffage d'un montant de 50 € sera obligatoirement facturé pour chaque location de la salle du Cèdre entre le 15 octobre et le 31 mars, et si besoin, sur demande uniquement en dehors de cette période. Et également en cas de location pour une seule journée ou une seule soirée, même si la salle est exceptionnellement gracieusement mise à disposition
- Un chèque de 800 € sera demandé pour chaque location, ou mise à disposition gracieuse de la salle du Cèdre. Il sera restitué qu'après règlement de la facture de location envoyée par courrier
- Si le responsable de la salle constate que le nettoyage de la salle, des sanitaires, ou des dortoirs, n'a pas été fait correctement, ou que les poubelles n'ont pas été correctement triées, un forfait supplémentaire de 150 € sera facturé
- Si le responsable de la salle constate que la vaisselle n'a pas été correctement nettoyée et séchée avant le rangement dans les bacs ou les armoires, un forfait supplémentaire de 150 € sera facturé
- En dehors de la place réservée au traiteur, et de celle réservée aux personnes à mobilité réduite, aucun véhicule ne sera autorisé à stationner dans la cour du Cèdre côté mairie, et ce pendant toute la durée de la location (du vendredi au lundi) sous peine de facturation supplémentaire de 800 € correspondant à la valeur du chèque de caution.
- En cas de désistement dans un délai inférieur à 1 mois avant la date de la manifestation, un dédommagement d'une valeur de 800 € sera tout de même facturé au locataire
- Le remboursement du matériel mis à disposition avec la salle sera demandé en cas de perte, casse ou détérioration selon les tarifs ci-dessous :

Extincteur	150.00 €	Grille réfrigérateur (pièce)	25.00 €	Petit faitout avec couvercle	56.40 €
Table	125.00 €	Écumoire	8.35 €	Gros faitout avec couvercle	136.75 €
Chaise	25.00 €	Louche	8.35 €	Turbotière avec couvercle	54.75 €
Chariot pour chaises	110.00 €	Pelle inox	8.35 €	Petite plaque four	22.00 €
Assiette plate	5.35 €	Araignée	8.00 €	Grande plaque four	48.75 €
Assiette creuse	5.35 €	Grappin	7.95 €	Grille four	1.95 €
Assiette à dessert	4.04 €	Déboucheur évier	25.00 €	Plateau de service	3.80 €
Tasse à café	2.98 €	Essoreuse à salade	108.00 €	Chariot à poubelle	112.50 €
Carafe carrée 1L	3.50 €	Cafetière + thermos	235.00 €	Desserte à roulettes	296.00 €
Bol arcoroc	1.40 €	Thermos seul	15.00 €	Porte-manteaux avec cintres	105.00 €
Cuillère à potage	2.50 €	Gros couteau rouge	15.00 €	Escabeau	210.00 €
Fourchette	2.50 €	Couteau officier noir	2.50 €	Seau	8.00 €
Couteau	2.50 €	Couteau à pain	7.00 €	Grande serpillère	5.00 €
Petite cuillère	1.95 €	Couteau à jambon	5.95 €	Balai	18.00 €
Casier à couvert	9.15 €	Epluche légumes	1.95 €	Grand balai	8.50 €
Flûte Prosecco 15 cl	1.95 €	Louche	3.12 €	Balai brosse	5.00 €
Verre à vin 19 cl	2.65 €	Fouet	4.68 €	Pelle + balayette	4.95 €
Verre à eau 24.5 cl	2.65 €	Cuillère à glace	3.50 €	Raclette	18.00 €
Caisse à verre	12.00 €	Ouvre boîtes	2.50 €	Combiné brosse WC inox	33.00 €
Saladier Arcoroc	6.95 €	Grosse pince	8.00 €	Poubelle inox WC	30.00 €
Corbeille à pain	5.95 €	Fusil	9.95 €	Support papier WC inox	12.50 €
Légumier inox	7.20 €	Écumoire	5.95 €	Distributeur savon liquide	23.80 €
Plat à gratin inox creux	7.90 €	Pelle grattoir	8.99 €	Taie d'oreiller	3.70 €
Plat long inox	7.90 €	Grosse poêle	25.45 €	Oreiller	9.00 €

Plat rond inox	6.50 €	Petite poêle	9.15 €	Couverture	22.15 €
Broc à eau Arcoroc 1l	3.95 €	Série de 2 casseroles	34.80 €	Alèse	11.00 €
Verre enfant	0.90 €	Friteuse	73.00 €	Drap housse	7.45 €
Verre à trou normand	1.75 €	Passoire à queue	33.00 €	Drap plat	8.50 €
Théière inox	7.44 €	Moulin à légumes	50.35 €	Matelas	120.00 €

9 Pour**0 Contre****0 Abstention**

6) Questions et Informations diverses

- **Sensibil'haie**

La Fédération Départementale des Chasseurs de Haute Saône, à l'origine de ce projet, sera contacté dès la semaine prochaine afin de savoir s'il sera possible de planter une haie derrière la croix en haut de la rue Saint Joseph, grâce à ce dispositif.

- **Révision du PLUIh**